



Comité Social d'Administration Local du 19 janvier 2024

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 16 h 40. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par Mme Hélène Snauwaert, et le secrétariat-adjoint par Mme Justine Korkut de F O DDFiP 62.



Point 1 : Approbation du Procès-verbal du CSAL du 22 septembre 2023

Point 2 : Adoption du règlement intérieur

Point 3 : Ponts naturels 2024

Point 4 : Evolution des emplois au regard du Projet de Loi de Finances pour 2024

Point 5 : Questions diverses.



Organisations Syndicales participant à ce C S A L

Compte tenu des difficultés de circulation liées aux chutes de neige, les membres de ce CSAL qui ne pouvaient pas se déplacer ont cependant pu participer à cette réunion en visioconférence.

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 en Comité Social d'Administration Local:

- Frédérique Monchy, Titulaire, S I P de Lens
- David Kaczmarek, suppléant, E D R 62

Le procès verbal de la direction n'appelant aucune modification, les organisations syndicales siégeant à ce C S A L ont donc voté Pour son approbation.



**Point 2 :
Adoption du règlement intérieur..**

La direction nous a rappelé que le règlement intérieur type a d'abord été élaboré puis adopté par la DGAFP en conseil supérieur de la fonction publique d'État (CSFPE), avant d'être décliné au niveau ministériel et au niveau du réseau de la DGFiP.

Quelques précisions ont été également évoquées :

Seules les questions inscrites à l'ordre du jour ou ayant un lien avec celui-ci peuvent faire l'objet de délibérations.

Dans un délai de deux mois après chaque réunion, le secrétaire du comité, agissant sur instruction du président, informe, par écrit, notamment sous forme de tableau de suivi, les membres du comité des suites données à leurs propositions et avis.

A l'issue du comité un procès-verbal est établi. Il comprend un compte rendu des débats, lequel comporte, a minima, une présentation succincte des points à l'ordre du jour. Pour chaque point inscrit à l'ordre du jour qui aurait fait l'objet d'un vote, ce document indique le résultat et le vote de chacune des organisations syndicales représentées au sein du comité ou de la formation spécialisée.

Un membre quittant la séance est remplacé de plein droit par un suppléant. À défaut, il peut donner délégation à un autre membre du comité pour voter en son nom.

Le règlement Intérieur est consultable en format Pdf sur la page d'accueil du Compte rendu.



**Nos 4 organisations syndicales présentes ont
unanimentement voté CONTRE l'adoption du
règlement intérieur.**

Ce point de l'ordre du jour fera donc l'objet d'une seconde convocation en C S A L le 2 février prochain.



Les ponts naturels qui peuvent être envisagés au titre de l'année 2024 sont au nombre de deux et concernent les dates suivantes :

Vendredi 10 mai 2024

Vendredi 16 août 2024

La direction nous rappelle que concrètement, la décision de fermer un service sur une période donnée relève dans notre administration du directeur départemental, après consultation du comité social d'administration local, dans le cadre des consignes générales apportées par la direction générale.

Ayant donc rappelé son contexte général, elle a demandé aux membres du Comité Social d'Administration Local de se prononcer sur l'une des trois solutions détaillées ci-dessous :

① Uniquement le vendredi 16 août

Le vendredi 16 août, lendemain d'un jour férié, correspond à une période de très faible activité des services des finances publiques. Tous les postes et services du département seront donc fermés à cette date. En revanche, tous les services seront ouverts le vendredi 10 mai.

② Vendredi 10 mai (sauf pour les SIP et le Centre de contact) et vendredi 16 août

Le service rendu à l'utilisateur, lors de la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu, demeure une priorité. Il peut être envisagé de concentrer sur les seuls services les plus sollicités dans cette période l'obligation de présence le vendredi 10 mai. Dans ce cadre, la solution consiste à retenir, au titre des ponts naturels 2024, le vendredi 10 mai, hormis pour les SIP et le centre de Contact de Lens, et le vendredi 16 août pour tous les services.

③ Vendredi 10 mai et vendredi 16 août

La 3^{ème} solution consiste à retenir, au titre des ponts naturels 2024, le vendredi 10 mai et le vendredi 16 août pour tous les services dans le département, y compris les SIP et le centre de contact de Lens. Toutefois, afin de préserver le service rendu à l'utilisateur lors de la campagne déclarative, les SIP seront exceptionnellement ouverts les après-midis des mardi 7 mai, lundi 13 mai. L'accueil physique des usagers au cours de ces 2 après-midis s'effectuera avec ou sans rendez-vous. Ces ouvertures exceptionnelles feront l'objet d'un plan de communication adapté.

FO, Unsa et nous ont eu une vision positive sur la solution n° 3 qui définirait deux ponts naturels pour l'ensemble des structures administratives de notre département. Ils ont donc émis un vote POUR cette solution. Solidaires est CONTRE cette solution.

En 2024, il y aura donc 2 ponts naturels :

le vendredi 10 mai

le vendredi 16 août



Point 4 : Evolution des emplois au regard du Projet de Loi de Finances pour 2024 ...

La Direction nous a indiqué que la loi de finances pour 2024 prévoit 200 suppressions d'emplois pour la DGFIP. Corrigée du solde des transferts entre programmes (+ 348 ETP), l'évolution quantitative des emplois est de + 148 emplois pour 2024 contre – 684 au titre de 2023. Ainsi, la DGFIP connaîtra, pour la première fois de son histoire, une évolution positive de ses emplois.

Les emplois depuis l'année 2019					
Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
- 2.090	- 1.431	- 1.792	- 1.355	- 684	+ 148

Ce que dit la DDFIP 62 est peut-être vrai au niveau national, mais, au niveau local chez nous, dans le Pas-de-Calais, il y aura 14 suppressions d'emplois. Et, ce n'est pas la première fois de son histoire, mais plutôt comme chaque année ... Donc, malheureusement, on ne change rien.

La répartition catégorielle des emplois des catégories A, B et C évolue en effet de façon à rapprocher le niveau global des emplois de celui des effectifs pour chacune de ces catégories. Ainsi, il y a des créations d'emplois sur la catégorie A (+140) tandis que les catégories B et C contribuent à l'effort de suppression (-160 B et -300 C). Cette situation entre les Cadres A et les Cadres B-C est parfaitement anormale.

Suppressions d'emplois dans le Pas-de-Calais					
IDHC	A	B	B Géomètres	C	Total
-3	+1	-4	-2	-6	-14

→ Les évolutions des emplois dans les catégories B et C :

Suppressions d'emplois B et C par type de services			
Service	Catégorie B	Catégorie C	Total
Direction	- 2	- 1	- 3
E D R	0	- 2	- 2
P R S	- 1	0	- 1
S D I F	- 2	0	- 2
SPF-E	- 2	- 1	- 3
S I P	- 1	- 1	- 2
S G C	0	- 1	- 1
Paierie départementale	- 1	0	- 1
Services Techniques	0	- 1	- 1
Total	- 9	- 7	- 16
Création emplois SDIF suite transfert taxes urbanisme	3	1	4
Total	6	6	12

→ Les évolutions des emplois dans la catégorie A+ :

La suppression de trois emplois d'Idiv HC s'inscrit dans le cadre de la GPEEC. Le nombre d'emplois d'Idiv CN administratifs implantés dans la direction est de 34. ce plafond étant atteint avant les transformations proposées, il fallait donc, selon la direction, supprimer 3 postes d'Idiv CN :

→ Les évolutions des emplois dans la catégorie A :

Catégorie A	
P L F 2024	+ 2
Recalibrage - PED	- 1
Evolution des emplois	+ 1

Un emploi d'évaluateur est supprimé dans le cadre du recalibrage des Pôles d'Évaluation Domaniale.



Nos 4 organisations syndicales présentes ont unanimement voté CONTRE le triste projet d'évolution des emplois pour 2024.

Compte tenu du vote unanimement Contre des organisations syndicales siégeant à ce C S A L, la direction va donc représenter son triste projet au cours d'un C S A L de seconde convocation, qui se tiendra le 2 février 2024. Ceci étant, il ne faut pas rêver, la direction, comme d'habitude, ne changera strictement rien du tout, pas une virgule, pas un iota, rien de rien à son projet de suppressions d'emplois.

Rien de particulier.



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez Plus grand avec la CFTC.